

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE REVISION ALLEGEE DU PLU D'URY

Par arrêté n°2019-12 du 5 mars 2019 le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme d'Ury. La révision allégée du PLU a pour objet d'adapter le règlement graphique et écrit pour des exploitations agricoles.

A cet effet, le vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné Mme Régine HAMON-DUQUENNE, urbaniste OPQU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 28 mars 2019 au 26 avril 2019

au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau
et en mairie d'Ury (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux et horaires suivants :

- Le jeudi 28 mars 2019 entre 14h et 17h en Mairie d'Ury
- Le mercredi 3 avril 2019 entre 14h et 17h en Mairie d'Ury
- Le samedi 13 avril 2019 entre 9h et 12h en Mairie d'Ury
- Le vendredi 26 avril 2019 entre 9h et 12h en Mairie d'Ury

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site de la communauté d'agglomération www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique3, sur le site internet de la commune d'Ury <http://www.ury.fr/> et sur des postes informatiques au siège de la communauté d'agglomération et en mairie d'Ury.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible :

- au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (44 rue du Château - 77300 FONTAINEBLEAU) où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30)
- en mairie d'Ury (siège de l'enquête publique) 5 Place du Général de Gaulle - 77760 Ury où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 14h à 17h hors vacances scolaires et le samedi de 9 h à 12 h / du lundi au vendredi de 9h à 12h pendant les vacances scolaires et le samedi de 9 h à 12 h).

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie d'Ury pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.
- par courrier postal avant le 26 avril 2019 à 12 h à l'attention de Mme Régine HAMON-DUQUENNE, commissaire enquêteur, au siège de l'enquête en Mairie d'Ury - 5 Place du Général de Gaulle - 77760 Ury
- par courriel à l'adresse suivante revision.allegée.plu@ury.fr avant le vendredi 26 avril à 12h
- En ligne sur www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique3

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenus dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site <http://www.ury.fr/> et sur le site www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique3 pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le dossier de révision allégée
- Le procès-verbal d'examen conjoint des personnes publiques associées
- Les avis éventuels des personnes publiques associées
- L'avis de l'autorité environnementale

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, en mairie d'Ury et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de révision allégée du plan local d'urbanisme sera soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.